

Monsieur Christian ESTROSI
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur
06364 NICE CEDEX 4

Nice, le - 5 FEV. 2015

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous communiquer le dossier relatif à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gilette et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable sur les évolutions réglementaires proposées. Nous tenons à saluer la clarté de l'exposé qui présente le détail des calculs de constructibilité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Bernard KLEYNHOFF

DIRECTION TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr
Téléphone 04.93.13.75.22 - Télécopie 04.93.13.73.27
Réf. n° 150202-499R